

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du
territoire et de la décentralisation

Direction générale de l'aviation civile

Décision N° 25-002 du 05 septembre 2025

portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres passés par le service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA) pour le compte du ministère des Armées

NOR : ATDA2525017S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 ;

Vu le décret n°2007-482 du 29 mars 2007 autorisant le ministre de la Défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2007 modifié portant création du service national d'ingénierie aéroportuaire ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés et accords-cadres prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé, quel que soit le montant, à :

Mme Sarah Caminondo, ingénieure en chef des travaux publics de l'Etat, adjointe au directeur du SNIA, chargée de l'ingénierie opérationnelle et du patrimoine ;

Mme Amandine Caby, ingénieure en chef des ponts des eaux et des forêts, adjointe au directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, chargée de l'ingénierie technique ;

M. Pierre-Yvon Moal, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, chargé de la transformation, de la qualité et des risques ;

M. François Bedel, attaché principal d'administration de l'Etat, secrétaire général du SNIA.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé passés selon la procédure adaptée telle que définie aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique susvisé, d'un montant inférieur ou égal à 250 000 € HT, tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 250 000 € HT et tous actes de sous-traitance (formulaires DC4) des marchés publics quels que soient leurs montants, dans la limite de leurs attributions respectives, décrites dans la note du 31 décembre 2019 portant organisation du service national d'ingénierie aéroportuaire, à:

M. Cédric Bastieri, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du département programmation, environnement, aménagement ;

Mme Khedoudja Benchaïb, agente contractuelle, cheffe du département SNIA Nord ;

M. Hassen Benguirat, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du département ingénierie infrastructures, jusqu'au 31 octobre 2025 ;

M. Stéphane Jourdain, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du département ingénierie bâtiment ;

Mme Sylvie Guimera, ingénieure hors classe des travaux publics de l'Etat, cheffe du département SNIA Sud-Ouest ;

M. Christophe Perroquin, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Ouest ;

M. Nicolas Stark, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Centre-et-Est ;

M. Joël Tourbot, ingénieur hors classe des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Sud-Est ;

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé passés selon la procédure adaptée telle que définie aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique susvisé, d'un montant inférieur ou égal à 150 000 € HT, tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 150 000 € HT et tous actes de sous-traitance (formulaires DC4) des marchés publics quels que soient leurs montants, dans la limite de leurs attributions respectives, décrites dans la note du 31 décembre 2019 portant organisation du service national d'ingénierie aéroportuaire, à:

M. Cédric Haugomat, ingénieur en chef des travaux publics de l'Etat, chef du pôle Antilles-Guyane ;

M. David Pungercar, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du pôle Océan-Indien ;

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé passés selon la procédure adaptée telle que définie aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique susvisé, d'un montant inférieur à 90 000 € HT, tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT et tous actes de sous-traitance (formulaires

DC4) des marchés publics quels que soient leurs montants, dans la limite de leurs attributions respectives, décrites dans la note du 31 décembre 2019 portant organisation du service national d'ingénierie aéroportuaire, à:

Mme Sarah Arnouil, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, cheffe de la mission grands projets du département SNIA Sud-Est.

Mme Christelle Bassi, ingénieure hors classe des travaux publics de l'Etat, adjointe au chef du département SNIA Sud-Est, cheffe du pôle d'Aix-en-Provence ;

M. Lucas Cinget, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département ingénierie bâtiment ;

M. Mathieu Durand, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Centre-et-Est, chef du pôle de Lyon ;

Mme Manon Floren, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du département SNIA-Nord, ;

Mme Karine Lassalle, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, cheffe de l'unité assistance à maîtrise d'ouvrage /conduite d'opérations du pôle de Bordeaux, responsable de la mission grands projets du département SNIA Sud-Ouest ;

M. Benjamin Mottet, ingénieur des travaux publics de l'Etat, adjoint à la cheffe du département SNIA Nord, chef de la mission grands projets du SNIA Nord ;

M. Nicolas Pichon, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Ouest, chef de la mission grand projet du SNIA Ouest ;

Mme Olivia Robin, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjointe au chef de département programmation-environnement-aménagement ;

M. Jérôme Rossi, ingénieur des études et de l'exploitation, adjoint au chef du département ingénierie infrastructures.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 05 septembre 2025

Le directeur du service national
d'ingénierie aéroportuaire,

P. BARNOLA